

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 25 juin 2024, à 19 h 30, au Centre de services scolaire de Rivière du Loup, au 464, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié
Madame Véronique Brillant
Madame Dominique Brière
Monsieur Jacques Bérubé
Madame Julienne Auclair
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Madame Cloé Gagné
Monsieur Dominique Viel
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membres absents :

Madame Véronique Renaud
Monsieur Jean-François Lévesque
Monsieur Denis Bastille

Postes vacants :

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

1. **MOT DE BIENVENUE**

Le directeur général souhaite la bienvenue à tous.

2. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 28)**

La réunion est ouverte à 19 h 28 sous la présidence de madame Véronique Brillant. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. **CA 2024-06-0340 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour avec une modification au point 16 :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2024
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général

8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2024-2025
10. Approbation du budget 2024-2025 des établissements
11. Tarification des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation 2024-2025
12. Approbation du plan d'effectifs 2024-2025 du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire
13. Approbation du plan d'effectifs 2024-2025 services de garde/aide à la classe
14. Révision du cadre réglementaire et adoption d'une politique – SE-POL-1002-Politique du transport scolaire
15. Présentation des projets immobiliers 2024-2025
16. Consultation concernant l'utilisation d'un immeuble – Bâtisse Riou pour l'année scolaire 2026-2027
17. Questions diverses
18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2024-06-0341 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Cloé Gagné **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2024, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Transport scolaire du midi

Il y a eu diminution du nombre d'inscriptions malgré la prolongation de l'inscription, suite à la grève dans le transport scolaire. Un peu plus d'une quinzaine d'élèves de moins. Les circuits de moins de 10 élèves ont dû être coupés et certains ont pu être jumelés. Une période minimale de 25 minutes de temps de dîner est obligatoire pour les élèves. Les parents touchés seront informés.

Nous débuterons l'année avec de nouveaux projets éducatifs plus centrés sur la réussite des élèves et en lien avec notre PEVR. Une présentation sera faite aux administrateurs l'automne et un tableau de suivi des indicateurs sera déposé.

Budget et gouvernance scolaire seront des sujets à discuter à la rentrée.

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Il n'y a aucun enjeu stratégique mentionné lors de cette séance.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au

Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de gouvernance et d'éthique

1. Gouvernance des infrastructures sportives, le comité recommande la poursuite des travaux pour finaliser la gouvernance par un CA indépendant
2. Politique de maintien ou fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école - Bâtisse RIOU

Les étapes à venir sont expliquées et présentées en respect avec les encadrements (politique et LIP)

3. Évaluation des rencontres

Les évaluations sont très positives. On demande d'ajouter une case commentaires lorsque la personne coche un degré de satisfaction 1,2 ou 3.

On fera des rappels aux membres qu'ils doivent le remplir

De même que pour l'évaluation de l'efficacité des comités qui doit être rempli une fois par année soit maintenant. Un bilan sera fait à l'automne.

4. Progression de l'ENAP et formation des nouveaux pour les CÉ - tout est conforme
5. Politique du transport scolaire (révision) le processus de consultation et de révision est conforme
6. Adoption à l'automne politiques
 - Dépôt Politique des communications et Politique pour prévenir et contrer la violence et le harcèlement au travail.

Comité de transport

Discussion au sujet du transport scolaire du midi, le comité recommande de couper ou jumeler lorsque possible les circuits de 10 élèves et moins.

Recommande l'adoption de la politique du transport avec les modifications proposées

Comité de vérification

Règles budgétaires 2024-2025

Les règles budgétaires (RB) 2024-2025 ont été déposées auprès des CCS et CS pour consultation. Des commentaires ont été acheminés au MEQ. Le MEQ déposera par la suite ces RB au Conseil du Trésor pour approbation finale.

Ces RB comprennent les indexations salariales découlant des ententes de principes convenues avec les syndicats. Cependant celles-ci ne tiennent pas compte des mesures négociées dans le cadre des conventions collectives 2023-2028. On doit donc comprendre qu'un amendement sera fait à ces RB à la suite des signatures de toutes ces ententes.

Concrètement, pour notre CSS :

Ajout de 287 825 \$ pour l'acquisition de MAO en raison de l'achat de matériel pour un nouveau programme d'études au Secondaire.

Pour les technologies de l'information, légère diminution du budget.

Ajout de 62 784 \$ pour la francisation;

Ajout de 359 000 \$ pour l'octroi de contrats de suppléance à temps partiel.

Ajout de 533 800 \$ pour les élèves en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.

Ajout de 163 900 \$ pour l'entretien des écoles.

Le budget total dédié aux établissements en 2024-2025 est de 11 311 383 \$, soit 22 143 \$ de plus que l'an passé, soit une augmentation de 0.2 % (l'organisation scolaire aura 4 classes de maternelles 4 ans temps plein pour 2024-2025, soit 27 classes au lieu de 31, ce qui cause une diminution des revenus de -118 500\$, de plus la fin du plan de rattrapage qui était des allocations spécifiques transmis suite à la grève de l'hiver 2024 entraîne une diminution des revenus de -550 000\$).

Facturation des taxes au 1er juillet

Également, on informe le CA qu'une nouvelle règle administrative sera mise en place au CSS à l'égard de la perception des taxes scolaires. Tous les comptes de taxes inférieurs à 2 \$ seront radiés sans autre préavis (et non transmis aux contribuables).

Actuellement, il existe 220 comptes de taxes scolaires dont la facture serait en deçà de 2\$ et dont le montant atteint 225 \$. Il est plus onéreux et moins productif pour un CCS de réclamer ces montants que de les radier (tant en frais de timbres, de papeterie que d'impression). La LIP permet cette pratique

Comité Ressources humaines

1. Niveau des effectifs service de garde et adaptation scolaire
Il y a présentation au comité du niveau des effectifs du secteur de l'adaptation scolaire.
2. Signature des conventions collectives
Le comité est informé de la conclusion des négociations et de la signature des conventions collectives de nos trois catégories de personnel syndiqué. Le service des ressources humaines ainsi que l'équipe de la paie au service des finances sont à travailler la mise en œuvre de l'ensemble des nouveautés.
3. Planification de la relève des gestionnaires et cohortes
Il est mentionné au comité que notre relève en direction d'établissement est intéressante. Contrairement à ce qu'on entend dans certains médias, pour nous, il n'y a pas d'enjeu à court terme pour recruter de nouvelles directions d'école. C'est une situation enviable au Québec quand on se compare aux autres centres de service.

9. CA 2024-06-342 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2024-2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le centre de services scolaire doit répartir ses ressources financières et rendre publics ses objectifs, ses principes de répartition des ressources financières et les critères afférents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 193.3 de la LIP, le Comité de répartition des ressources (CRR) fait des recommandations au conseil d'administration sur ces objectifs, principes et critères;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs, les principes de répartition des ressources financières et les critères afférents de l'année scolaire 2024-2025 sont conformes aux recommandations du CRR, qu'ils ont été soumis à la consultation des organismes partenaires et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE soient approuvés les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières 2024-2025 conformément au document déposé;

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

10. CA 2024-06-0343 APPROBATION DU BUDGET 2024-2025 DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par le directeur;

CONSIDÉRANT QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de leur établissement respectif;

CONSIDÉRANT QUE chaque budget des établissements adopté par les conseils d'établissement a été établi selon les paramètres des Règles budgétaires 2023-2024 et qu'ils seront révisés à l'automne 2024-2025 suite à la réception des Règles budgétaires 2024-2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit approuver le budget des établissements pour leur donner effet;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE soit approuvé le budget 2024-2025 des écoles et des centres totalisant la somme de 22 643 839 \$, répartie comme suit :

École Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou	402 160 \$
École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste	558 992 \$
École Vents-et-Marées et Desbiens	364 597 \$
École Roy et Joly	429 766 \$
École internationale Saint-François-Xavier	334 083 \$
École La Croisée	520 065 \$
École Lanouette	404 401 \$
École Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins	203 160 \$
École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)	439 118 \$
École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno	437 314 \$
École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais	353 272 \$
École des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié	329 622 \$
École Sacré-Coeur	346 441 \$
École de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante	276 870 \$
École secondaire de Rivière-du-Loup	1 509 209 \$
École secondaire Chanoine-Beaudet	432 843 \$
École polyvalente La Pocatière	483 598 \$
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	11 189 139 \$
(Adopté : revenus : 11 189 139 \$ dépenses : 11 189 139 \$)	
Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup	3 629 189 \$
(Adopté : revenus : 3 646 893 \$ dépenses : 3 629 189 \$)	
TOTAL	22 643 839 \$

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

11. CA 2024-06-0344 TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation pour l'année scolaire 2024-2025 soit la suivante :

- les taux au kilomètre pour les frais déplacements sont indexés conformément au taux en vigueur par le Conseil du Trésor, et ils seront ajustés en cours d'année scolaire au besoin;
- 69 \$ par jour pour les frais de repas, soit 15 \$ pour le déjeuner, 22 \$ pour le dîner et 32 \$ pour le souper à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 40 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu.

QUE la tarification *concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* soit maintenue pour 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité.

12. CA 2024-06-0345 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2024-2025 DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel de soutien, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2024-2025 du personnel de soutien soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Viel et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2024-2025, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 88,71 postes.

Adoptée à l'unanimité.

13. CA 2024-06-0346 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2024-2025 SERVICE DE GARDE/AIDE À LA CLASSE

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel de soutien, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2024-2025 du personnel de soutien soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat du soutien scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Brière et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel des services de garde pour l'année scolaire 2024-2025, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 136,7 postes.

Adoptée à l'unanimité.

14. CA 2024-06-0347 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – SE-POL-1002-POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la Politique relative au transport scolaire;

ATTENDU QUE le projet de Politique relative au transport scolaire a été soumis à la consultation;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bérubé et résolu :

- **QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup approuve la Politique relative au transport scolaire révisée, telle que déposée et que son entrée en vigueur soit fixée au 1er juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

15. CA 2024-06-0348 PROJETS IMMOBILIERS 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre des mesures *Maintien d'actifs immobiliers* pour l'année 2024-2025.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Nouveaux projets à approuver :

- **École Joly (Rivière-du-Loup)**
Réaménagement intérieur et systèmes mécaniques;
- **CFP Pavillon-de-l'Avenir**
Remplacement de l'entrée électrique et systèmes électromécaniques;
- **École des Vieux-Moulins (St-Hubert-de-Rivière-du-Loup)**
Réfection de la toiture et réfection hall d'issue;
- **École Mgr-Boucher (Saint-Pascal)**
Équipements électromécanique et détecteurs incendie;
- **École Sainte-Hélène**
Réfection de toiture et fenêtres;
- **École La Chanterelle (Saint-Paul-de-la-Croix)**
Système de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés seront soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE ces projets doivent démarrer rapidement pour envisager une réalisation à l'été 2025, il est souhaitable que le Centre de services scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin de démarrer la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE lors des années récentes, le marché de la construction a subi une période de turbulences, affectant grandement les budgets requis pour entreprendre des travaux, il est requis de réévaluer certains projets déposés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir annuellement la priorisation des travaux dans un contexte en évolution et donc d'effectuer les modifications suivantes aux projets :

Projets à modifier :

- **École Polyvalente La Pocatière**
Réfection de la structure de bois et remplacement de l'éclairage extérieur du terrain de football;
- **École Lanouette (Saint-Antonin)**
Rénovation des classes et systèmes électromécaniques;
- **École de Notre-Dame-du-Portage**
Réfection d'une toiture, blocs sanitaires et alarme incendie;

- **École Secondaire Chanoine-Beaudet**
Réfection de blocs sanitaires;
- **École Roy**
Enveloppe et systèmes électromécaniques;
- **École Secondaire de Rivière-du-Loup**
Remplacement de l'entrée électrique, systèmes électromécaniques et conformité incendie;

Projets à annuler (reportés ultérieurement) :

- **École des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle)**
Remplacement du panneau d'alarme incendie, réfection de la chaufferie, rénovation du système électrique du bâtiment et remplacement de tuyauterie d'eau potable;
- **École Notre-Dame (Mont-Carmel)**
Réfection des finis de la phase d'origine et réaménagement du secteur administratif et des combles;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le RARC (les responsables de l'application des règles contractuelles) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du Centre de services scolaire.

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge :

D'AUTORISER la liste des projets à approuver, à modifier et à annuler;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure rapidement les contrats avec les professionnels des projets;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée)*

16. CA 2024-06-0349 CONSULTATION CONCERNANT L'UTILISATION D'UN IMMEUBLE – BÂTISSE RIOU – POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

CONSIDÉRANT l'article 176.1 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après : « LIP ») qui prévoit que le Conseil d'administration doit s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le Centre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles, un Comité a recommandé la cessation des services éducatifs dans la bâtisse Riou;

CONSIDÉRANT la volonté du CSS de dispenser l'ensemble des services éducatifs du préscolaire-primaire aux élèves de Saint-Épiphane dans la bâtisse « Notre-Dame-du Sourire » située à Saint-Épiphane;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves prévu à Saint-François-Xavier-de-Viger ne permettrait pas de former les deux groupes requis pour maintenir des

services éducatifs dans la bâtisse « Riou » située à Saint-François-Xavier-de-Viger;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de la bâtisse « Notre-Dame-du Sourire » située à Saint-Épiphane permet d'accueillir les élèves des municipalités de Saint-Épiphane et de Saint-François-Xavier-de-Viger;

CONSIDÉRANT les impacts pédagogiques, financiers et matériels du maintien ou de la cessation des activités pédagogiques dans la bâtisse "Riou";

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Dumont et résolu :

QUE la direction générale soit mandatée pour consulter les parents et les municipalités concernées par la modification des services dispensés dans les bâtisses « Notre-Dame-du Sourire » et « Riou » avant décembre 2024;

QU'après la période d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026, une orientation soit prise concernant l'utilisation de ces bâtisses, et ce, avant le 1er avril 2025;

QU'advenant l'orientation de cesser l'utilisation de la bâtisse « Riou » pour l'année scolaire 2026-2027, le processus de consultation prévu à la « politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école » soit mis en place dans le respect des encadrements légaux et dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

17. CA 2024-06-0350 TRANSPORT NOLISÉ DE 56 PASSAGERS

ATTENDU QUE l'École secondaire de Rivière-du-Loup souhaite bénéficier d'un service de transport nolisé par autocar de 56 passagers pour ses activités, notamment parascolaires et de programmes de sport-études, pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE le CSS a lancé un appel d'offres public pour le transport au profit de l'École secondaire de Rivière-du-Loup, Transport nolisé par autocar de 56 passagers – Projet RM2024406;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises de transport ont déposé des soumissions soit Autocar Excellence Inc. et Autocar Bas-St-Laurent;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Autocar Excellence Inc. au montant de 150 447\$ + taxes, la première année, avec majoration en fonction de l'indice du coût du transport pour l'an 2 et l'an 3.

ATTENDU QUE le contrat débutera en septembre 2024 pour se terminer le 30 juin 2027;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ce contrat seront défrayés par l'École secondaire de Rivière-du-Loup, à même ses budgets.

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE le Conseil d'administration autorise le directeur général, M. Antoine Déry, à signer le contrat de transport nolisé par autocar de 56 passagers, projet RM-2024-406, avec Autocar Excellence inc., pour une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée)

19. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

20. **CA 2024-06-0351 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 56)**

IL EST PROPOSÉ par Julienne Auclair et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque